



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS VERBAL N° 5

NÎMES, le 10 mars 2015

La Commission de Discipline s'est réunie en séance ordinaire le Samedi 7 mars à 19h30 par liaison internet.

Elle était composée de :

- M. Stéphane MASSÉ (Membre du Pôle Discipline),**
- M. Christophe PAILLERY (Membre du CA),**
- M. Guillaume CONNAN (AJA Futsal)**

Dossier N° 1 : rencontre du 01/03/15 entre PUGET et ROCHEFORT du GARD.

La Commission,

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre de cette rencontre que, à la 34ème minutes de cette rencontre M. HOURS Nicolas dirigeant du club de ROCHEFORT du GARD, situé hors de l'aire de jeu car étant suspendu pour 5 matchs dont 1 avec sursis (Cf. PV N°4) pour un carton rouge.

Considérant que Mr HOURS a pénétré sur le terrain et a tenu des propos insultant envers un des arbitres en l'occurrence « Enculé, la putain de ta grand-mère » pour contester le fait que, sur un jet franc en faveur de son équipe, le ballon ayant touché les 2 poteaux et étant ressorti il a été mis en corner. L'arbitre dans un premier temps l'a accordé ayant vu les filets bouger avant que le second arbitre (arbitre de but) lui a signalé que le ballon n'était pas rentré. S'en est suivi, comme il est prévu dans ce cas dans les règlements, aux 2 arbitres de se concerter et de prendre la décision juste. Un but ne pouvant être accordé s'il n'a pas passé entièrement la ligne de but.

L'arbitre lui a signifié de quitter l'aire de jeu et qu'un rapport serait rédigé sur cet incident. Qu'à ce moment de la rencontre l'équipe de PUGET menait au score par 7 à 5. Que l'ensemble des joueurs présents sur le terrain ont tenté d'arrêter leur dirigeant et lui ont fait regagner les tribunes et qu'aucun autre incident n'a eu lieu jusqu'à la fin du match.

Considérant que Mr HOURS Nicolas a fait parvenir un mail à la Commission de discipline où il dit je cite : *« La seule réponse que je peux vous donner c'est que vos arbitres sont très loin d'être compétent, même pas capable d'arriver à l'heure pour arbitrer un match, et en plus contredit leur décision entre eux juste pour la validation d'un but donc pour moi c'est une honte d'avoir des arbitres comme ça pour un championnat national, et la sanction je vous laisse libre choix de me suspendre le temps que vous voulez car à ce jour je finis la saison pour tenir mon engagement mais rien de plus, sportivement, Nicolas Hours, Président du Futsal Club Rochefortais »*,

Inflige à M. HOURS Nicolas, dirigeant du club de ROCHEFORT du GARD, en application de l'annexe 2 du règlement sportif, une suspension définitive jusqu'à la fin de la saison 2014-2015. Ceci est assorti d'une amende de 100 euros à régler sous quinzaine à compter de ce jour. Entendu que la sanction est valable pour toutes les compétitions de l'AFF de la saison 2014-2015.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel selon les conditions prévues à l'Art 3.3.1 du règlement sportif de la saison avant le 24/03/2015 et en la forme.

Pour la Commission,

Stéphane MASSÉ